

Le Groupe VYV alerte sur les risques portés par le projet de loi PACTE

Paris, le 20 avril 2018 - Le Gouvernement, dans le cadre du projet de loi Pacte, porté par le Ministre de l'économie s'apprête à bouleverser les règles de l'épargne-retraite supplémentaire. Le Groupe VYV, premier groupe de protection sociale, salue la volonté de simplifications annoncée mais alerte sur de nombreux risques pour les épargnants bénéficiaires de ces dispositifs.

Le projet de loi Pacte porte des mesures nécessaires de simplifications et de convergence des différents produits existants d'épargne retraite, mais pourrait générer des risques bien réels pour les français bénéficiaires de ces dispositifs.

De fait, le texte soumis à concertation pose à nos yeux des inconvénients majeurs.

D'une part, il prévoit la possibilité de récupérer les sommes investies partiellement ou totalement en capital au moment du départ à la retraite en lieu et place d'une rente versée à vie.

Cette proposition qui privilégie le court terme au long terme a tout de la « fausse bonne idée ». Notre expérience de prévoyance-décès montre que dans le temps, les bénéficiaires d'une rente font plus facilement face aux aléas de la vie que ceux ayant perçu un capital.

D'autre part, le projet prévoit la possibilité d'avoir deux opérateurs différents pour la période d'épargne et la période de récupération des fonds, ce qui peut receler des inconvénients majeurs pour l'épargnant. Ce découplage réduira considérablement l'horizon d'investissement et par conséquent la capacité des gestionnaires à amortir les chocs financiers liés à la volatilité croissante des marchés. Cela pourrait conduire à des arbitrages défavorables à l'investissement de long terme dans l'activité économique réelle.

Ces deux mesures conjuguées limiteront la rentabilité des placements donc le complément de revenu et le pouvoir d'achat des futurs retraités.

Pour le Groupe VYV, entrepreneur du mieux-vivre, il importe d'encourager les Français à être prévoyant pour leurs vieux jours, en étant transparent sur les montants qu'ils pourront percevoir tout en contribuant au financement de l'économie.

Il est nécessaire d'offrir aux Français un large panel de produits pour leur épargne et la préparation de leur retraite. L'assurance vie, par exemple, offre déjà la sortie en capital.



L'utilité de l'épargne-retraite est d'être un complément de revenus à ceux offerts par les dispositifs de retraite de la solidarité nationale qui doivent demeurer le socle d'une protection sociale universelle et de haut niveau.

Le Groupe VYV souhaite que ses alertes soient entendues et que la réforme nécessaire des dispositifs ne fragilise pas un peu plus les plus modestes en les incitant à privilégier le court terme.

Contact presse VYV :
Charlotte Daviau
06 28 78 77 74
pressevyv@havas.com

À propos du Groupe VYV

Les Groupes MGEN, Istya et Harmonie ont formé le 13 septembre 2017 le Groupe VYV pour constituer un pôle non lucratif de la santé et de la protection sociale, porteur d'une ambition d'acteur global de santé et d'un vrai projet de société.

Le Groupe VYV s'organise autour de 3 unions de pilotage qui structurent les relations entre le groupe et les mutuelles qui le composent :

- **Une Union Mutualiste de Groupe (UMG), Groupe VYV (MGEN, Harmonie Mutuelle, MNT, MGEFI, Harmonie Fonction Publique, Mutuelle Mare-Gaillard)** : cette entité stratégique et prudentielle est la faïtière qui pilote la stratégie globale du groupe, exerce des missions de contrôle et coordonne sa mise en œuvre.
- **Une Union de Groupe Mutualiste (UGM), VYV Coopération** : cette entité assure la coordination politique ainsi que l'échange de moyens et d'expériences auprès des membres de l'UGM.
- **Une union faïtière des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM), VYV Care** : cette entité pilote la stratégie du groupe concernant les activités sanitaires, sociales et médico-sociales.

Offre et services : l'ensemble des métiers du Groupe VYV (prévention, santé, prévoyance, offre de soins, épargne retraite...) permet de renforcer l'offre de services des mutuelles affiliées en apportant des réponses concrètes et innovantes aux adhérents et aux employeurs publics et privés.

Chiffres-clés : le Groupe VYV représente

- **10 millions** de personnes protégées
- **68 000** entreprises clientes
- **40 000** collaborateurs
- **Près de 2 600 délégués élus** parmi les adhérents
- **10 milliards d'euros de chiffre d'affaires**, dont :
 - 8,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires assurances
 - 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires social, sanitaire et médico-social.

